



DEL 24-018

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
Le 01 mars 2024
DATE D’AFFICHAGE
Le 01 mars 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 26

L’an deux mille vingt quatre
Le douze mars deux mil vingt-quatre à 20 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Mélanie
BOCQUENET, Alain GIBERGUES, Maryse BAYBAY, Delphine FOUQUET, Denis
MINIER, Pierre CASTILLON, Angélique PLANCHETTE, Stéphane DALIVOUST,
Jean-Philippe GUYON, Alain GUICHET, Louis MASSARD, Philippe PAUMIER et
Mickaël JUIGNE

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché le : 18 mars 2024

et que la convocation au Conseil a
été faite le : 01 mars 2024

EXCUSÉS

Hakim ACHIBET, Pascale FEGER, Eric ANDRE, Sylvain BACHELEY, Philippine
DANGREAUX, Nicolas ROUGET, Sylvie LAUTRU, Jérôme DELISLE, Marie
CHEVALIER.

ABSENTS

Benoît CHAUVIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie BOCQUENET

OBJET : CONVENTION LE MANS CITE CHANSON

Rapporteur : Fanny PIRA

Dans le cadre de la saison culturelle 2023/2024, La commune accueille une présélection du « Tremplin
Interprètes Vocal’Mans et Vocal’Mômes » le dimanche 3 Mars 2024 à 15 h 00 à la salle Georges Brassens.
En complément des différentes demandes techniques, la commune d’Yvré l’Evêque apporte une participation
financière d’un montant de 500 euros pour l’organisation de la soirée.

Vous trouverez ci-joint le projet de convention correspondant.

Cette délibération ne fait l’objet d’aucune observation.

**Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide, à l’unanimité, d’accepter cette convention et
d’autoriser Madame le Maire à la signer, ainsi que tout document y afférent.**

VOTANTS : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l’Evêque, le 15 mars 2024/

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,

Damienne FLEURY





Association Le Mans Cité Chanson

35 rue de Degré - Bât A - logement 304 - Appt 8
Tel: 02-43-87-67-34
SIRET 438 344 996 00030 - APE 9499 Z

www.lemanscitechanson.com

CONVENTION DE PARTENARIAT Présélection Tremplin Interprètes VOCAL'MANS Dimanche 3 Mars 2024

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :
d'une part,

L'association LE MANS CITE CHANSON
Représentée par Madame Brigitte THOMAS, Présidente

et d'autre part,

La Mairie de la Ville d'Yvré l'Evêque
Représentée par, Madame Damienne Fleury, Maire

ARTICLE 1 - OBJET

- 1.1 La ville d'YVRE L'EVÊQUE est partenaire de l'organisation de la « Présélection du Tremplin Interprètes - « Vocal'Mans et Vocal'Mômes » dans le cadre des Evènements Culturels proposés par LE MANS CITÉ CHANSON en 2024.
- 1.2 Ce partenariat sera mentionné sur les publications de cet événement, site internet www.lemanscitechanson.com, réseaux sociaux, newsletter....

ARTICLE 2 - PROGRAMMATION

- 2.1 La ville d'YVRE L'EVÊQUE s'engage à accueillir une présélection du «Tremplin Interprètes Vocal'Mans et Vocal'Mômes », **Dimanche 3 Mars 2024 à 15 h 00** dans sa salle Georges Brassens, rue Sainte Marie, 72530 Yvré l'Evêque
- 2.2 Le lieu de spectacle sera accessible **dès l'après-midi à partir de 10 h 00**, précédant la manifestation pour l'installation par les régisseurs de LE MANS CITE CHANSON du matériel de sonorisation et éclairage nécessaires à l'organisation, ainsi que pour la réalisation de répétitions pour les artistes.
- 2.3 Le Mans Cité Chanson s'occupera de la programmation de la journée.

ARTICLE 3 - INVITATIONS

- 3.1 La Ville de **la Chapelle st Aubin** disposera de :

- **10 invitations à : LA FINALE du Tremplin Interprètes Vocal'Mans et Vocal'Mômes** qui se déroulera le **Samedi 13 avril 2024 à 20 h** à l'*Espace Culturel Eolienne à ARNAGE*,
- **20 invitations à : LA FINALE du Concours POP CHANSON FRANCOPHONE - LE MANS POP FESTIVAL** qui se déroulera le **Dimanche 31 mars 2024 à 14 h** au *Palais des Congrès et de la Culture du Mans*.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS

4.1 D'une part, la Ville d'Yvré l'Evêque s'engage à :

- Fournir son logo
- Communiquer la date de la manifestation sur les supports adaptés à ce type de manifestation et à promouvoir une communication auprès de son réseau sur l'évènement (presse, affichage, réseaux sociaux)
- Prévoir un espace (type loge ou salle) pour les chanteurs et musiciens ainsi qu'un espace où les artistes, musiciens et techniciens **pourraient se restaurer**
- Prévoir **15 repas** pour l'Equipe Organisation LMCC et Techniciens
- Prévoir un espace ou salle pour permettre au jury d'échanger pendant ou après le spectacle
- Participer financièrement à la soirée à hauteur de **500 €** (cinq cents euros) sur présentation d'une facture de l'Association Le Mans Cité Chanson.

4.2 D'autre part, l'Association LE MANS CITE CHANSON s'engage à :

- Mettre en place et diffuser l'évènement annonçant la Présélection du Tremplin Vocal'Mans, Vocal'Mômes, Le Mans Cité Chanson 2024
- Mettre en œuvre l'ensemble des conditions permettant le bon déroulement de la manifestation, ainsi que la gestion technique et logistique
- Fournir le spectacle, d'une durée d'environ **90 minutes** hors entracte et assumer la responsabilité artistique de la représentation
- Organiser l'accueil du public et jury
- Organiser une buvette
- Proposer à un membre de votre équipe municipale, sa participation en tant que membre du jury
- Vous mettre à disposition **30 invitations** à 2 dates événementielles dans le cadre de la saison culturelle Le Mans Cité Chanson 2024 (voir article 3.1), pour une valeur totale de **290 €**

Fait en deux exemplaires, au Mans

Pour LE MANS CITÉ CHANSON (1)

Représentée par,
Brigitte THOMAS,
Présidente.

Pour LA VILLE D'YVRE L'EVÊQUE (1)

Représentée par,
Madame Damienne FLEURY,
Maire.

(1) Mention Manuscrite « lu et approuvé »